



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PÉRASTE
Date de convocation : 11 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 36
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-10-2022/196

Objet : Remplacement de Monsieur Jiovanny WILLIAM au sein du Comité de pilotage du fonds d'expérimentation sociale pour la jeunesse.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPILÉ, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Germain DUTON, Stéphane LORDELLOT, Félix ISMAIN, Olivier JEAN-DENIS.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS à Christian VERNEUIL, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Jean-Baptiste ROTSEN à Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZÉROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPILÉ, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON, RANGOLY Georgette à Maryse ALSIF épouse RANGOLY.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21 ;

Considérant la démission, par lettre du 6 juillet 2022, de Monsieur Jiovanny WILLIAM de son mandat de conseiller communautaire ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Jiovanny WILLIAM au sein du Comité de pilotage du fonds d'expérimentation sociale pour la jeunesse ;

Considérant que les membres sont élus au scrutin secret à trois tours. Le scrutin a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Procède aux élections.

Monsieur le Président ouvre le scrutin pour les élections et invite les Conseillers Communautaires à faire acte de candidature.

La candidature suivante est enregistrée :

- Monsieur Christian VERNEUIL

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de membres présents	36
Nombre de votants (dont procurations)	44
Bulletins blancs	01
Bulletins nuls	00
Suffrages exprimés	43

Nombre de suffrages obtenus par candidat

Nom et prénom des candidats (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages exprimés	
	En chiffres	En lettres
1 Christian VERNEUIL	43	Quarante trois

Monsieur Christian VERNEUIL est désigné membre suppléant au sein du Comité de pilotage du fonds d'expérimentation sociale pour la jeunesse.

DÉCIDE

Article 1 :

De proclamer Monsieur Christian VERNEUIL, membre suppléant du Comité de pilotage du fonds d'expérimentation sociale pour la jeunesse.

Les représentants de CAP Nord Martinique sont les suivants :

Membre	Qualité
Madame Laura LITADIER VILLET	Membre titulaire
Monsieur Christian VERNEUIL	Membre suppléant

Article 2 :

De donner pouvoir au Président pour accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet de la Martinique, Madame la Comptable Publique du service de gestion comptable de CAP Nord Martinique et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

27 DEC. 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

